



Achat d'un bâtiment, et non respect des lois!

Par **lawyer_old**, le **19/08/2007** à **23:19**

Bonsoir. Je viens d'investir dans un bâtiment avec une autre personne. Mais cette personne a commencé les travaux avant que l'acte de vente soit signé, et le géomètre est passé après que les travaux aient été effectués. De plus je n'étais pas présent au moment de son passage; n'ayant pas été tenu au courant.

Il semblerait que ce géomètre ait été "consilliant" avec l'autre acheteur; impliquant une différence dans les mesures effectuées et ce qui devait me revenir selon le compromis.

Sachant que les travaux ont été faits illégalement, ai-je le droit de dénoncer ces erreurs? Et de faire annuler le partage des lots?

Dois-je prendre un bon avocat spécialisé dans le droit immobilier?

Merci.